

**BUT ET STRUCTURE DU COURS
DE PERFECTIONNEMENT
EN ANESTHESIOLOGIE**

Le Comité Européen d'Enseignement en Anesthésiologie (CEEA) organise dans les pays de la Communauté Européenne, des Cours de Perfectionnement en Anesthésiologie, dans le but de développer un enseignement post-universitaire de haut niveau, constituant un standard européen de formation continue **compatible avec les exigences du DPC**.

Depuis 1998, le cycle des cours de la CEEA est composé de six cours de deux journées et demie :

1. Respiration et thorax
2. Appareil cardiovasculaire
3. Réanimation, médecine d'urgence, sang et transfusion
4. Mère, enfant, réactions aux médicaments
5. Système nerveux, anesthésie locorégionale et traitement de la douleur
6. Anesthésie pour divers types de chirurgie.

En région Alsace-Lorraine, deux cours ont lieu chaque année, l'un en mai, l'autre en novembre, en suivant l'ordre chronologique. Il est possible d'intégrer le nouveau cycle par n'importe lequel des six cours.

Le contenu des cours sera régulièrement adapté aux progrès des connaissances, de sorte qu'ils puissent garder leur caractère actuel de recyclage et être suivis régulièrement.

Chaque cours a été remodelé pour obéir aux exigences d'un programme de développement professionnel continu (DPC) et comportera une partie cognitive et une partie d'évaluation de pratiques professionnelles par tests de concordance de scripts et QCM. Le programme est proposé par le Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs (CFAR). Il permet ainsi aux médecins qui le souhaitent de valider leur obligation de DPC. Pour plus d'informations, contactez Mme Hélène CREUS : hcreus@cfar.org ou par téléphone : 01 45 20 72 73.

Un certificat de participation sera remis à l'issue du cours.

**Avec la participation de l'Association
des Chefs de Service du CHRU de Nancy**

**DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
CONTINU
EN ANESTHESIE-REANIMATION**

REGION ALSACE - LORRAINE



**COURS CEEA-CFAR n° 2
les 18-19-20 novembre 2021**

CONFERENCIERS

Madame le Docteur Alice BLET

Service d'Anesthésie Réanimation
HU Saint-Louis - Lariboisière – 75010 PARIS

Monsieur le Professeur Olivier COLLANGE

Service d'Anesthésie Réanimation Chirurgicale
Nouvel Hôpital Civil – 67091 STRASBOURG

Monsieur le Docteur Xavier DELABRANCHE

Service d'Anesthésie Réanimation Chirurgicale
Nouvel Hôpital Civil – 67091 STRASBOURG

Monsieur le Professeur Jean-Luc FELLAHI

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital Louis Pradel – 69394 LYON

Monsieur le Professeur Marc Olivier FISCHER

Service d'Anesthésie Réanimation Cardio-thoracique
CHRU Côte de Nacre – 14033 CAEN

Monsieur le Professeur Pierre-Grégoire GUINOT

Service d'Anesthésie Réanimation
CHU – 21000 DIJON

Monsieur le Docteur Bob HEGER

Service d'Anesthésie Réanimation Chirurgicale
Nouvel Hôpital Civil – 67091 STRASBOURG

Monsieur le Professeur Michel KINDO

Service de Chirurgie cardiovasculaire
Nouvel Hôpital Civil – 67091 STRASBOURG

Monsieur le Professeur Paul Michel MERTES

Service d'Anesthésie Réanimation Chirurgicale
Nouvel Hôpital Civil – 67091 STRASBOURG

Monsieur le Professeur Patrick OHLMANN

Service de Cardiologie
Nouvel Hôpital Civil – 67091 STRASBOURG

Monsieur le Docteur Walid OULEHRI

Service d'Anesthésie Réanimation Chirurgicale
Nouvel Hôpital Civil – 67091 STRASBOURG

ORGANISATION

Pr Olivier COLLANGE – Pr Paul-Michel MERTES (Strasbourg)
Pr Gérard AUDIBERT – Pr Hervé BOUAZIZ (Nancy)

SECRETARIAT

Pr Paul Michel MERTES

Service d'Anesthésie-Réanimation Chirurgicale

Nouvel Hôpital Civil

1, Place de l'Hôpital – BP 426

67091 STRASBOURG

Tél. : (33) 3 69 55 04 43 - Fax : (33) 3 69 55 18 10

e-mail : anne.mertz@chru-strasbourg.fr

LIEU

Centre d'Etudes et de Formation

Le Bischenberg – 17, rue Raiffeisen

67870 Bischoffsheim

Tél. (33) 3 88 49 28 28 – Fax (33) 3 88 49 28 00

Le centre se situe sur la colline du Bischenberg à environ 30 km au sud-ouest de Strasbourg. Il est accessible par l'autoroute A35 à partir de Strasbourg en direction de Saint-Dié, aboutissant sur l'autoroute A352 en direction de Molsheim/Saint-Dié (prendre la sortie 11B en direction de Bischoffsheim).

INSCRIPTION

Envoi du bulletin d'inscription à Mme Hélène CREUS au CFAR : 74 rue Raynouard 75016 PARIS / hcreus@cfar.org

- Les médecins salariés et libéraux exerçant en France n'ont plus de paiement à effectuer (sauf demande de l'employeur ou enveloppe ANDPC épuisée). Le CFAR enverra directement les conventions et factures aux établissements employeurs pour les médecins salariés. Les médecins libéraux recevront la procédure d'inscription auprès de l'ANDPC depuis le site mondpc.fr.
- Aucune inscription ne peut être prise par téléphone.
- Une confirmation d'inscription sera envoyée dès la prise en compte de l'inscription.
- Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'annulation après le 7 novembre 2021.

Trois formules d'inscription sont proposées:

Formule 1 : Logement 3 nuits : 17 – 18 – 19 novembre 2021

Petits déjeuners (3) : 18 – 19 – 20 novembre 2021

Repas de midi (3) : 18 – 19 – 20 novembre 2021

Repas du soir (2) : 18 – 19 novembre 2021

Formule 2 : Logement 2 nuits : 18 – 19 novembre 2021

Petits déjeuners (2) : 19 – 20 novembre 2021

Repas de midi (3) : 18 – 19 – 20 novembre 2021

Repas du soir (2) : 18 – 19 novembre 2021

Formule 3 : Repas de midi (3) : 18 – 19 – 20 novembre 2021

Repas du soir (2) : 18 – 19 novembre 2021

PROGRAMME

Cours n° 2 : Appareil Cardiovasculaire

JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

08h00 – 09h00 : Accueil

11h00 – 11h30 : Pause

09h00 – 10h00 : Monitoring hémodynamique au bloc opératoire
PG. Guinot (Dijon)

11h30 – 12h30 : Anesthésie en cardiologie interventionnelle
B. Heger (Strasbourg)

12h30 – 14h00 : Déjeuner

10h00 – 11h00 : Anesthésie du patient valvulaire en chirurgie non cardiaque
PG. Guinot (Dijon)

14h00 – 15h00 : Embolie pulmonaire
X. Delabranche (Strasbourg)

11h00 – 11h30 : Pause

15h00 – 16h00 : Anesthésie du transplanté en chirurgie non cardiaque
PM. Mertes (Strasbourg)

11h30 – 12h30 : Anesthésie d'un patient avec HTAP
A. Blet (Paris)

16h00 – 16h30 : Pause

12h30 – 13h45 : Déjeuner

14h00 – 15h00 : Evaluation du patient cardiaque pour chirurgie non cardiaque
A. Blet (Paris)

16h30 – 18h30 : TCS

20h : Dîner

15h00 – 16h00 : Inotropes et vasopresseurs
JL. Fellahi (Lyon)

SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021

16h00 – 16h30 : Pause

09h00 – 10h00 : Cardiologie interventionnelle : TAVI, FOP, auricule
P. Ohlmann (Strasbourg)

16h30 – 17h30 : Anesthésie pour chirurgie de la carotide
JL Fellahi (Lyon)

10h00 – 11h00 : Traitement instrumental de l'insuffisance cardiaque
M. Kindo (Strasbourg)

17h30 – 19h30 : Ateliers d'hémodynamique :
- simulateur échographie **W. Oulehri**
- matériel de monitoring **O. Collange**

11h00-11h30 : Pause

20h : Dîner

11h30 – 12h30 : Arrêt cardiaque au bloc opératoire
O. Collange (Strasbourg)

VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021

09h00 – 10h00 : Contrôle tensionnel au bloc opératoire
MO. Fischer (Caen)

12h30 : Déjeuner

10h00 – 11h00 : Fibrillation atriale post-opératoire
MO. Fischer (Caen)

- * Autoévaluation par QCM des connaissances acquises **avant et après chaque cours dispensé**, puis évaluation à distance.
- * Remise des diplômes.

Carte d'inscription

(SVP compléter en lettres capitales)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays : Tél. :

Adresse email :

S'inscrit au DPC cours de perfectionnement
du 18 au 20 novembre 2021 au Bischenberg.

Choisit la formule :

Formule 1 930 €

Formule 2 820 €

Formule 3 610 €

**Dans un souci d'organisation, merci de nous préciser
si vous participez au repas du soir du :**

18/11/21 : OUI NON

19/11/21 : OUI NON

Serai pris en charge par mon employeur (salarié)

Serai pris en charge par l'ANDPC (libéral)

Avancerai mes frais d'inscription

Par :

virement bancaire (RIB au verso)

chèque bancaire libellé à l'ordre de « CFAR
ODPC »

Le chèque ou le récépissé de virement bancaire doit
accompagner la carte d'inscription pour que celle-ci soit prise
en compte.

Êtes-vous PSH* ? OUI NON

Si oui, précisez l'aménagement demandé :

.....

Ayant pris connaissance des conditions d'annulation.

Date : Signature

*Personne en Situation de Handicap

INSCRIPTION

Formule 1 : Logement 3 nuits : 17 – 18 – 19 novembre 2021
Petits déjeuners (3) : 18 – 19 – 20 novembre 2021
Repas de midi (3) : 18 – 19 – 20 novembre 2021
Repas du soir (2) : 18 – 19 novembre 2021

Formule 2 : Logement 2 nuits : 18 – 19 novembre 2021
Petits déjeuners (2) : 19 – 20 novembre 2021
Repas de midi (3) : 18 – 19 – 20 novembre 2021
Repas du soir (2) : 18 – 19 novembre 2021

Formule 3 : Repas de midi (3) : 18 – 19 – 20 novembre 2021
Repas du soir (2) : 18 – 19 novembre 2021

RIB

Nom de la banque : **CIC**
Adresse : **42 quai Duperre – 17041 LA ROCHELLE**
CEDEX 1
Code Banque : **30047** Code Guichet : **14283**
N° de Compte : **00045544208** Clé : 62
IBAN : **FR76 3004 7142 8300 0455 4420 862**
Code BIC : **CMCIFRPP**

Pour être pris en charge au titre du DPC (ne concerne pas les médecins exerçant hors France non soumis au DPC)

Libéral

Prise en charge annuelle libéral 2940 €

Je m'inscris au cours, sans régler de frais d'inscription.

Le CFAR me préinscrit auprès de l'ANDPC. Je dois uniquement valider ma prise en charge (depuis le site mondpc.fr)

Si ma prise en charge est nulle ou incomplète, je m'engage à verser le complément financier correspondant au coût total de la formation au CFAR.

Je participe au CEEA

L'ANDPC paie le programme DPC au CFAR, celui-ci m'envoie mon **attestation de DPC**. L'ANDPC me verse une indemnisation de perte de revenus (45€/heure de formation).

Référence programme DPC sur le site www.mondpc.fr :

1638210025



PH – Mon Établissement me demande d'avancer mes frais d'inscription

Je m'inscris au cours et je règle les frais d'inscription auprès du CFAR ODPC (formule 1, 2 ou 3)

Je participe au cours CEEA

Le CFAR m'envoie une attestation de validation du DPC et une facture acquittée correspondant aux frais avancés. Je transmets ces documents à mes Affaires Médicales pour être remboursé (en fonction des règles de prise en charge de mon établissement).

CONTACT CFAR :
Mme Hélène CREUS
hcreus@cfar.org
01 45 20 72 73



PH – Mon Établissement n'est pas ODPC

Je m'inscris au cours et je règle les frais d'inscription auprès de l'Association Strasbourgeoise d'Anesthésie Réanimation comme d'habitude (formules 1, 2 ou 3)

Je contacte le CFAR pour obtenir un bulletin d'inscription spécifique DPC que je remplis avec mon établissement

Je participe au cours CEEA

Le CFAR envoie une facture DPC et une attestation de validation du DPC à mon établissement. Mon établissement (ou l'ANFH) paie le programme DPC au CFAR. Le CFAR me rembourse mes frais d'inscription selon la formule choisie (780€, 670€ ou 460€)

Lexique :

- **DPC** : Développement Professionnel Continu (obligation de réalisation d'un programme DPC par an et par professionnel de santé à partir de 2013)
- **ODPC** : organisme proposant des programmes validant de DPC
- **ANDPC** : Agence Nationale du DPC
- **CFAR** : Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs est enregistré auprès de l'OGDPC pour proposer des DPC validants
- **PSH** : Personne en Situation de Handicap

